

PROTOCOLE MIS EN PLACE DANS LE CADRE DES FORMATIONS DELIVREES PAR ATOUT CONSEIL – COVID 19

Il s'agit des mesures mises en place par ATOUT CONSEIL afin de protéger la santé de son personnel ainsi que celle des stagiaires.

DEMANDER AU PERSONNEL DE RESTER CHEZ SOI EN CAS DE SYMPTOMES EVOCATEURS DU COVID-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires...) ET CONTACTER SON MEDECIN TRAITANT (en cas de symptômes graves, appeler le 15).

Mesures barrières et de distanciation physique

- Réaménagement des salles de formation afin de respecter la distance physique d'au moins 1 mètre
- Aération des salles de formation toutes les 2 heures. Garder au maximum les fenêtres ouvertes
- Désinfection régulière des objets manipulés et des surfaces (feuilles de passage)
- Echelonnement des pauses salle par salle
- Suppression des distributeurs automatiques de boisson : chaque stagiaire doit se présenter avec sa propre bouteille ou gourde.
- Respect des marquages au sol
- Protection des chaises par des housses jetables

Equipements de protection individuelle

Malgré la distanciation physique nous imposons le port du masque aussi bien au formateur qu'aux stagiaires.

Protocole de prise en charge d'une personne symptomatique

En présence d'une personne symptomatique, respect des règles suivantes :

- Isolement de la personne dans une pièce dédiée : application des gestes barrières et port d'un masque
- Demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile
- En cas de signe de gravité (ex : détresse respiratoire), appeler le SAMU (15)
- Après la prise en charge de la personne, prendre contact avec la médecine travail

Nettoyage et désinfection

Mise en place d'un plan de nettoyage

- Nettoyage fréquent des surfaces et des objets (à minima 2 fois par jour)
- Nettoyage journalier des sols

Mise en place de poubelles dédiées (double sac) pour la gestion des déchets.

Traçabilité sur feuilles de passage.

REGLES A TRANSMETTRE AUX STAGIAIRES

Accès interdit au bureau administratif

Les stagiaires devront se présenter avec :

- Leurs masques de protection
- Leur stylo (noir ou bleu)
- Leur bouteille ou gourde d'eau
- EPI complet (suivant la formation suivie)

Lavage obligatoire des mains après passage aux toilettes (savon à disposition)

Respect de la distanciation physique pendant la pause.

Aucun repas autorisé dans l'enceinte d'ATOOUT CONSEIL.